RÉGLEMENT DU CONCOURS DE NOUVELLES

*Crimes en Ostrevent*

# Article 1 – Présentation

La Communauté de Communes Cœur d’Ostreventorganise un concours de nouvelles policières (polar/thriller) intitulé « Crimes en Ostrevent », en partenariat avec La maison d’édition Flag. L’objectif est de promouvoir le livre et la lecture et également le territoire, par le biais de la création littéraire autour d'une thématique précisée dans l'article 3 de ce règlement. Cette action vise à porter une attention au patrimoine du territoire et à valoriser les dix meilleurs textes à travers la publication d’un recueil de nouvelles par Flag Éditions. Le concours commencera le 15 mai et se terminera le 15 septembre minuit. Les résultats seront communiqués lors d’une cérémonie de remise des prix qui aura lieu fin d’année 2024 (date communiquée ultérieurement).

# Article 2 – Conditions de participation

La participation est gratuite.

Ce concours de nouvelles est ouvert aux personnes âgées de dix-huit ans (18 ans) et plus.

Un seul texte par candidat est permis. Le/la candidat-e garantit qu'il/elle en est l'auteur et qu'il s'agit d'une œuvre originale, libre de droits, non publiée, non postée sur un réseau social, non mise à la disposition du public. Le texte présenté ne devra pas avoir été primé, récompensé, distingué précédemment même sous un titre différent à l'occasion d'autres concours littéraires.

# Article 3 – Contraintes d'écriture et de mise en page à respecter

Le thème du concours à savoir, ***Crime en Ostrevent,*** devra être respecté.

L’action devra se passer en Cœur d’Ostrevent mais cette fois-ci avec un petit challenge supplémentaire : le crime devra se dérouler au sein d’un lieu patrimonial de Cœur d’Ostrevent (à proximité ou dans un bâtiment emblématique ou sur un lieu extérieur symbolique), accessible au public.

Pour préserver l'anonymat, le texte ne devra comporter ni nom, ni signature, ni aucun signe distinctif de l'auteur. Il vous sera demandé de choisir un pseudonyme afin de pouvoir désigner les lauréats.

Le texte doit être rédigé sous la forme d’une nouvelle comprenant au minimum 15 000 signes (soit environ 7 pages) et 30 000 signes au maximum (soit environ 14 pages). Il doit être écrit en français et avoir un titre.

*Une nouvelle est un genre littéraire qui est défini comme un récit bref dont l'intrigue est simple et sur une durée brève. Généralement, elle se termine avec un dénouement inattendu qu'on appelle la chute. A l'opposé du roman, elle se concentre le plus souvent sur une action unique, à un seul évènement.*

On entend par « signes » l'ensemble des éléments constitutifs d'un texte, à savoir : les caractères, les espaces et la ponctuation.

**Pour compter le nombre de signes, nous utiliserons le compteur sur Word :**

Dans la barre inférieure grise de la page, en cliquant sur « Mots » qui ouvre la boîte de dialogue « Statistiques ».

Exemple

Bas de page



Puis cliquer sur « mots »



Pour ce texte en exemple la valeur ici prise en compte serait de 36 338 signes:

Le texte dactylographié devra se présenter impérativement sous la forme d'un **document PDF**, de format **A4 (**21 cm X 29,7 cm), **saisi en caractère Arial, police 12.**

Le texte soumis au jury ne devra pas présenter un caractère révisionniste, négationniste, discriminatoire, insultant, calomnieux, ni porter atteinte à la vie privée d’un tiers, ni revêtir un caractère diffamatoire ou inciter à la haine et la violence.

# Article 4 – Modalités d’inscription et de réception des textes

Le/la candidat-e peut s’inscrire et transmettre les textes à partir du **15 mai 2024** par voie électronique à l’adresse suivante : cultureccco@gmail.com.

 La date limite de l’envoi des textes est fixée au **15 septembre 2024 minuit** par voie électronique à l’adresse indiquée ci-dessus.

La candidature doit comporter :

Un formulaire d'inscription mentionnant :

* Le rappel du titre du texte.
* Le nom et prénom, le pseudonyme choisi, la date de naissance, l'adresse postale, le numéro de téléphone du/de la candidat-e et, si possible, une adresse e-mail.
* La mention attestant que le/la candidat-e :
	+ - Confirme avoir pris connaissance du règlement de concours
		- Reconnaît être l'auteur du texte
		- Autorise Flag Éditionset la Communauté de Communes Cœur d’Ostrevent à lire et publier le texte sur tout support de son choix dans le cadre de la promotion ou de l'organisation du concours de nouvelles.

Par souci d’impartialité, seule la ou les personnes(s) chargée(s) de réceptionner les candidatures et les textes connaîtront la véritable identité de l’auteur de chaque texte, qui ne sera pas communiquée aux membres du jury.

Si le/la candidat-e rencontre des difficultés pour envoyer son bulletin d’inscription et son texte par voie électronique, il/elle peut contacter Mme Béatrice Pennequin au 07.63.63.66.32.

Pour les personnes n’ayant pas accès aux outils numériques, il leur est possible de venir écrire leur texte sur un ordinateur en accès libre qui sera mis à leur disposition aux heures d’ouverture, dans l’une des médiathèques suivantes : Médiathèques d’Aniche, Fenain, Montigny-en-Ostrevent, Pecquencourt et Rieulay.

Afin de prévoir un accueil de qualité, une prise de rendez-vous au préalable auprès de l’équipe de la médiathèque est obligatoire.

# Article 5 – Conditions d’une candidature non retenue

**Une candidature sera rejetée si (une seule condition suffit) :**

* La candidature et le texte ne sont pas transmis à l'adresse indiquée à l'article 4 du présent concours.
* La candidature est transmise hors délai
* La candidature n’est pas conforme à l'article 4 (contenu message mail, texte non en pièce jointe)
* Le/la candidat-e propose un texte illustré ou raturé ou manuscrit
* La candidature est non conforme à l'article 3
* La candidature ne sera pas retenue en cas de fraude ou de fausse déclaration.

Dans ce cas, le texte ne sera pas soumis au jury et le candidat non retenu sera informé par mail après la clôture du concours.

# Article 6 –Sélection des textes lauréats

Les textes recevables conformément à l'article 5 du présent règlement seront transmis au jury à mesure de leur réception pour lecture et observations.

Les textes seront lus par un jury composé d’un ou deux élus, d’un auteur et de 5 volontaires parmi les employés, bénévoles et adhérents des bibliothèques et médiathèques de la Communauté de Communes Cœur d’Ostrevent.

Le jury se réunira afin de sélectionner dix lauréats.

Les délibérations du jury sont confidentielles et sa décision est sans appel.

# Article 7 –Information des participants

Les informations concernant le concours sont disponibles sur le site de Cœur d’Ostrevent : <https://www.coeurdostrevent.fr/>, le portail internet des bibliothèques de Cœur d’Ostrevent : <https://www.bibliotheque.cc-coeurdostrevent.fr/> et les pages Facebook de Cœur d’Ostreventainsi que des Éditions Flag.

Les lauréats seront informés des résultats fin novembre à l'adresse mail ou au numéro de téléphone mentionnés dans le formulaire. Une invitation à la remise des prix leur sera adressée par courrier ou voie électronique.

# Article 8 –Dotation du concours

L'ensemble des textes des dix lauréats seront imprimés dans un recueil mis en vente et une partie des fonds sera reversée (coûts de fabrication et de distribution déduits) à une ou plusieurs associations du territoire promouvant l’éducation, la culture et/ou l’insertion des personnes en difficulté, sélectionnée(s) par le jury.

Le/la candidat-e dont le texte remportera le premier prix se verra proposer un contrat d’édition au sein des Éditions Flag. Les neufs textes suivants feront l’objet d’une publication dans le recueil mentionné ci-dessus. Tous/toutes les participant-es seront invités à la remise des prix, lors de laquelle sera lu tout ou partie des textes gagnants.

# Article 9 – Propriété intellectuelle

Les textes envoyés ne seront pas restitués. Les lauréats publiés restent propriétaires de leur œuvre. Ils/elles autorisent les Éditions Flag et la Communauté de Communes Cœur d’Ostreventà publier, reproduire, communiquer au public leur texte dans le cadre du concours d’écriture sur tout support numérique et papier sans pour autant se prévaloir de droits d'auteur.

L'autorisation est consentie aux Éditions Flag et à la Communauté de Communes Cœur d’Ostrevent, organisateurs de ce prix d'écriture, pour une durée de dix ans (10 ans) à compter de la clôture du concours. Elle exclut toute exploitation à caractère commercial, ainsi que toute notion d'exclusivité. En complément de cette autorisation, l'auteur reste donc totalement libre de l'usage de son œuvre.

# Article 10 –Données personnelles des participants

Les Éditions Flag et la Communauté de Communes Cœur d’Ostrevent, responsables de traitement, organisent ce concours d’écriture dans l’intérêt légitime de promouvoir le livre et la lecture par le biais de la création littéraire.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD), les participants ont des droits sur leurs données personnelles : droit d’information, d’accès, de rectification, et d’opposition ; droit d’effacement et de limitation au traitement.

Les données personnelles des participants (nom, prénom, date de naissance, adresse postale, adresse mail, numéro de téléphone) sont récoltées par Les Éditions Flag et la Communauté de Communes Cœur d’Ostreventet ne seront utilisées qu'aux seules fins d'organisation et de promotion du concours. Elles ne seront pas communiquées à un organisme tiers.

# Article 11 –Modifications du règlement

Les Éditions Flag et la Communauté de Communes Cœur d’Ostreventse réservent le droit de modifier les modalités de mise en œuvre et de dotation de prix. Ils se réservent aussi le droit d'annuler le concours ou de le prolonger.

Dans ce cas, une information sera publiée sur le site de Cœur d’Ostrevent : <https://www.coeurdostrevent.fr/>, le portail internet des bibliothèques de Cœur d’Ostrevent : <https://www.bibliotheque.cc-coeurdostrevent.fr/> et les pages Facebook de la Communauté de Communes Cœur d’Ostreventainsi que des Éditions Flag.